

Commission sur l'eau, l'environnement,
le développement durable et les grands parcs

L'avenir de l'eau de Montréal

Consultation publique





Table des matières

Mot de l'élue responsable	3
Contexte de la consultation publique	4
Mandat de la CEEDDGP	5
La gestion de l'eau de Montréal	7
Stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020	8
1. Enjeu d'utilisation responsable de la ressource	11
1.1 Gaspillage de l'eau potable	13
1.2 Application de la réglementation sur les usages de l'eau	17
2. Enjeu de protection de la ressource	18
2.1 Qualité des rejets d'eaux usées dans le fleuve	20
2.2 Qualité des cours d'eau de Montréal	21
2.3 Protection des sources d'eau.....	22
3. Enjeu d'adaptation et de résilience	23
3.1 Accès à l'eau	25
3.2 Gestion des eaux pluviales.....	25
4. Enjeu d'équité intergénérationnelle	26
4.1 Coût complet de l'eau	28
4.2 Financement équitable de la gestion de l'eau.....	29
4.3 Besoins d'investissements pour assurer la gestion responsable de l'eau	30
Annexes	32
Lexique.....	34
Le cycle de l'eau.....	36

Mot de l'élue responsable



L'eau est une de nos richesses collectives. Elle est essentielle à la survie et au bien-être de tous les êtres vivants. Pour Montréal, le défi actuel n'en est pas un de quantité d'eau, mais de performance des infrastructures. Celles-ci doivent permettre de produire l'eau potable, de l'amener à la population, de gérer les eaux pluviales et de traiter les eaux usées. Ces infrastructures, bien qu'invisibles pour la population, sont partout sous nos pieds.

Dans l'état actuel des infrastructures, les changements climatiques et la croissance démographique poseront des défis importants aux ressources en eau. Ces bouleversements exerceront une pression croissante sur les villes et leur gestion de l'eau. Montréal ne fait pas exception. Dans ce contexte, la Ville s'engage dans une démarche de réflexion stratégique sur le futur de l'eau sur son territoire. Il est essentiel de planifier et de préparer l'avenir.

Cette consultation publique est menée afin de connaître la vision de la collectivité quant à la gestion publique de cette précieuse ressource. Il s'agit d'une occasion unique pour la population de se faire entendre et de façonner les politiques et les initiatives qui assureront un avenir durable pour l'eau de Montréal.

En y participant, les gens sont invités à se prononcer sur ce qui est important pour eux et à proposer des idées novatrices pour atténuer les défis à venir. De l'amélioration des infrastructures à la mise en œuvre de mesures de conservation, il existe d'innombrables façons de travailler collectivement en vue d'une meilleure gestion de l'eau.

En nous rassemblant et en partageant nos connaissances, nos expériences et nos préoccupations, nous pouvons ouvrir la voie à un avenir plus résilient. Saisissons cette occasion de faire la différence et de veiller à ce que les générations futures puissent, elles aussi, bénéficier d'une abondance d'eau propre et accessible.

Maja Vodanovic

Responsable de la concertation avec les arrondissements
Responsable de l'eau

Contexte de la consultation publique

En 2020, la Stratégie montréalaise de l'eau a pris fin après avoir permis de nombreuses avancées au cours des dix années précédentes. Bien que de grands progrès aient été réalisés en termes d'infrastructures, il reste encore beaucoup à faire. Les changements climatiques, le développement urbain, la qualité de l'eau et les technologies sont des enjeux de plus en plus importants. Cependant, un grand défi demeure :

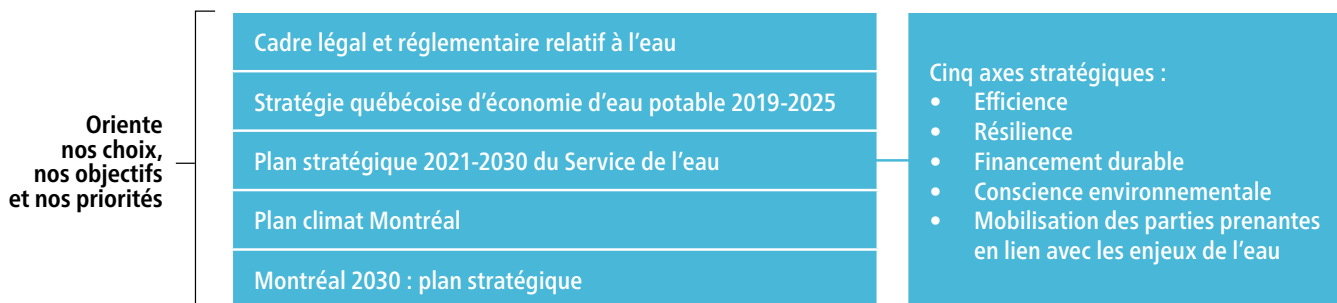
Comment s'occuper des infrastructures vieillissantes et les améliorer pour faire face aux défis des changements climatiques et de développement durable, tout en préservant l'équité intergénérationnelle?

L'eau étant une ressource collective et vitale, toute la population montréalaise est concernée. Sa gestion est complexe et intimement liée à la santé et à la sécurité publique. Pour ces raisons, celle-ci représente une activité centrale et stratégique pour la Ville et ses générations futures.

La gestion de l'eau est régie par le cadre légal et réglementaire. À cela s'ajoute notamment, la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025, Montréal 2030, le Plan climat Montréal et le Plan stratégique 2021-2030 du Service de l'eau. Cela fait plus de dix ans que la dernière consultation sur la gestion de l'eau a eu lieu dans le cadre de la Stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020. La prochaine décennie est très importante pour la gestion de l'eau, en particulier dans le contexte de l'adaptation aux changements climatiques. C'est pourquoi la Ville doit se doter de priorités en matière de gestion de l'eau.

Afin d'assurer la réussite de la mise en œuvre de la Stratégie montréalaise de l'eau et des autres cadres réglementaires, il est essentiel d'engager le public dans la réflexion et d'impliquer toutes les parties prenantes dans le processus de prise de décision. Cela permettra de s'assurer que tous aient accès à une eau propre, sûre et fiable, tout en préservant l'environnement et en favorisant le développement durable, maintenant et pour le futur.

Cadres d'action et de gouvernance de la gestion de l'eau



Mandat de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

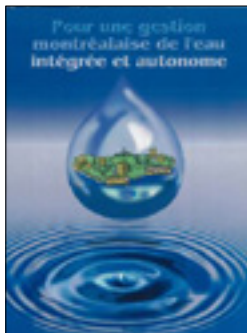
La Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs (CEEDDGP) a été mandatée pour tenir une consultation publique afin de mieux informer la population citoyenne sur les enjeux liés à l'eau et de sonder l'opinion publique sur l'avenir de l'eau à Montréal. Ces informations, ainsi recueillies, serviront à orienter la conception de la nouvelle stratégie montréalaise de l'eau. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité lors de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Montréal, du mercredi 16 novembre 2022, notée sous forme de décret CE22 1880.





La gestion de l'eau de Montréal

Un historique en trois temps



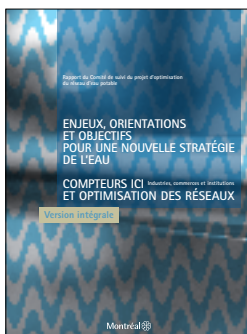
2001

Rapport du Comité de transition, secteur Infrastructures souterraines : la première prise de conscience de la nécessité d'une stratégie



2003

Rapport SNC/PwC : nouvelle taxe d'eau dédiée aux infrastructures : la première décision majeure en matière de financement



2011

Stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020 : la première planification stratégique

Stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020

Le contexte

En 2011, le gouvernement du Québec lançait la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP). Dans la foulée de l'annulation du contrat des compteurs d'eau et de la publication d'un rapport illustrant la dégradation des infrastructures, la Ville de Montréal a rédigé la Stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020. Cette stratégie visait à développer une approche intégrée et durable de la gestion des activités liées à l'eau en prenant en compte les besoins en investissements. Elle cherchait également à promouvoir une vision montréalaise globale de la gestion de l'eau, qui intégrait les principes et les objectifs provinciaux de développement durable mis en place dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable. La Stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020 a servi de cadre pour mieux comprendre les complexités liées à la gestion de l'eau et pour orienter les actions futures afin d'assurer une ressource durable et accessible pour tous.

Cinq enjeux

Dans le cadre de la Stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020, le Service de l'eau avait identifié 5 enjeux prioritaires sur lesquels la Ville de Montréal a travaillé.

1. Sécurité et santé publique

- L'approvisionnement en eau, en qualité et en quantité, constitue l'activité primordiale d'une ville pour assurer la sécurité et la santé publique.

2. Gestion responsable des actifs et optimisation de leur rendement

- L'état des actifs de l'eau doit être maintenu.

3. Financement soutenu et gestion financière responsable

- Les dépenses dans les actifs et les systèmes de l'eau sont des investissements à long terme, ce qui exige des orientations claires en matière de financement afin d'assurer un niveau d'investissement adéquat de manière soutenue.

4. Responsabilité environnementale accrue par la gestion durable de l'eau

- L'eau est une richesse collective à protéger et à préserver en tant que partie intégrante de l'identité montréalaise.
- La gestion de l'eau doit viser à réduire l'empreinte environnementale sur tout le **cycle de l'eau**.

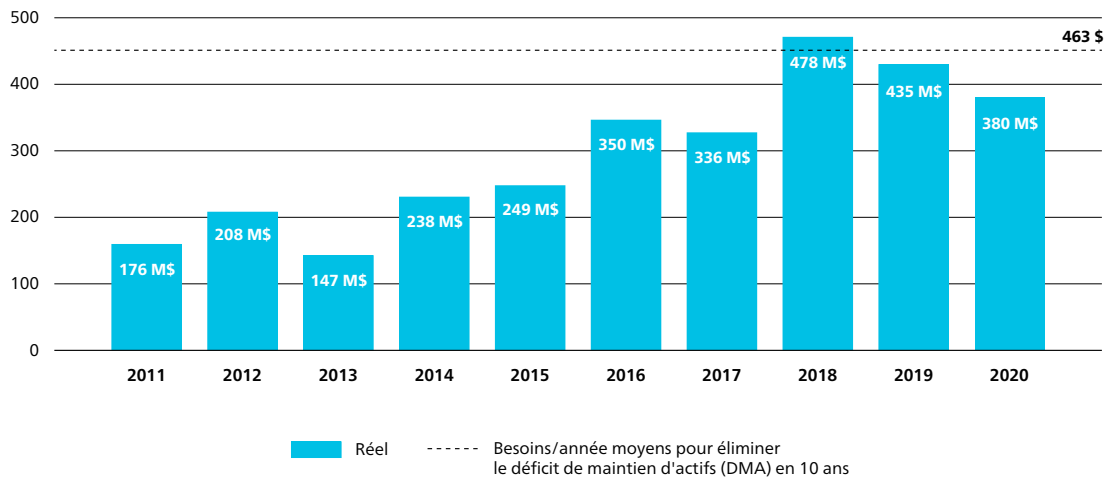
5. Adoption de saines pratiques de gestion et d'opération

- Pour assurer un approvisionnement en eau d'une qualité optimale en quantité suffisante, la Ville doit développer son expertise et appliquer de saines pratiques de gestion et des pratiques éprouvées dans l'opération et l'entretien de ses systèmes.

Une stratégie avec un résultat global prometteur

Les efforts consentis dans le cadre de la Stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020 ont permis d'accroître la connaissance des actifs et d'améliorer l'expertise interne de la Ville. Les processus de coordination avec les partenaires se sont avérés efficaces et la performance obtenue a été à la hauteur des capacités et des budgets initiaux. Malgré tout, le **déficit de maintien d'actifs (DMA)** s'est amplifié au fil des ans.

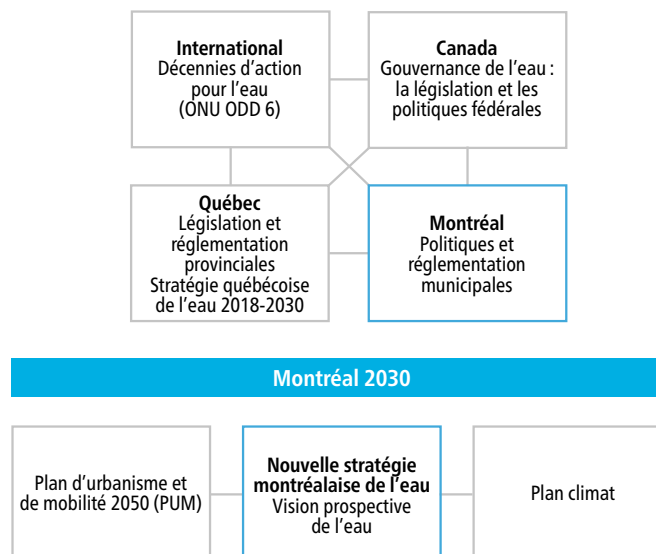
Écart entre les besoins et les investissements réels du Service de l'eau



Pourquoi une nouvelle Stratégie montréalaise de l'eau?

Cette initiative vise à s'assurer que la Ville de Montréal soit préparée pour faire face aux défis actuels et à venir en matière de gestion de l'eau. Elle permettra de déterminer les mesures qui doivent être mises en place, ainsi que les investissements nécessaires pour les projets retenus. Cette stratégie s'alignera également sur les priorités des gouvernements fédéral et provincial afin de mettre en œuvre des politiques cohérentes et efficaces. La mise en œuvre efficace et durable de la Stratégie montréalaise de l'eau contribuera à assurer le bien-être des Montréalais et des Montréalaises et à leur offrir un cadre de vie durable.

Les stratégies et les paliers



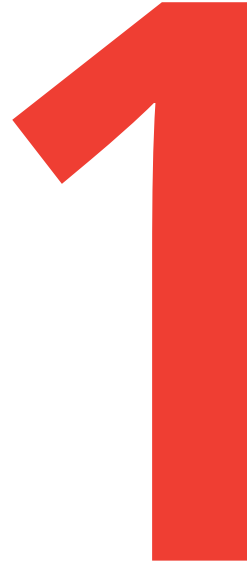
Vers une nouvelle Stratégie montréalaise de l'eau

Cette consultation publique est le point de départ de l'élaboration d'une nouvelle Stratégie montréalaise de l'eau. Cette stratégie définira la vision, les objectifs et les actions nécessaires à une gestion durable de l'eau à Montréal. Elle s'appuiera sur une analyse des résultats de la consultation publique et des impacts liés aux différents usages de l'eau. Les résultats de cette consultation publique permettront également d'adapter et d'améliorer la gouvernance des activités liées à l'eau, ainsi que d'identifier les actions à entreprendre pour encourager un changement comportemental en matière de gestion intégrée de la ressource. Les citoyens et les citoyennes sont invités à partager leur point de vue pour contribuer à ce processus important pour la collectivité montréalaise.



Section 1

**Enjeu
d'utilisation
responsable
de la ressource**





Enjeu d'utilisation responsable de la ressource

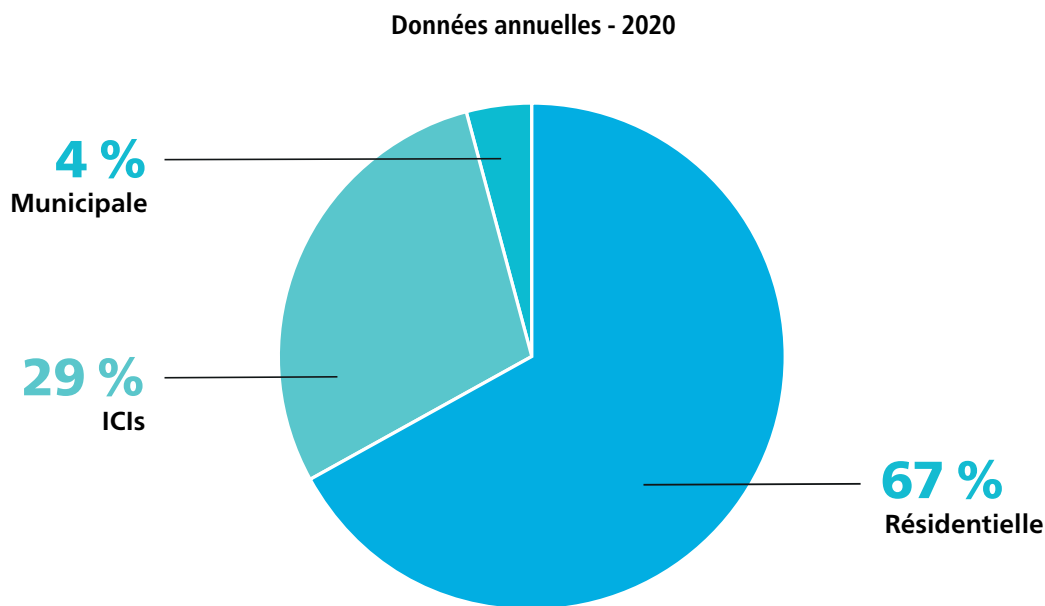
ENJEU 1

1.1 Gaspillage de l'eau potable

Consommation résidentielle et industrielle

En 2020, Montréal a produit un volume d'eau propre à la consommation équivalant à 220 000 piscines olympiques, soit 552 millions de mètres cubes (Mm³). En termes de consommation, il s'est consommé un total de 371 Mm³ en 2020 : 108 Mm³ par les industries, commerces et institutions (ci-après « ICI ») et 251 Mm³ par les citoyens et les citoyennes. Au Québec, les données sur les prélèvements d'eau des industries ne sont actuellement pas publiques. Pour la Ville de Montréal, la consommation des ICI est mesurée et est semblable à la moyenne canadienne.

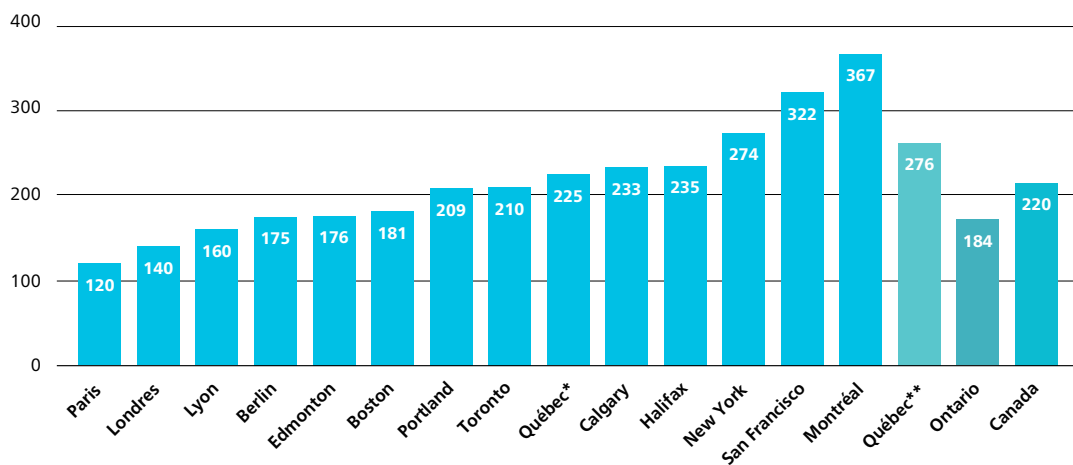
Graphique sur la répartition des consommations résidentielles et industrielles





La consommation d'eau à des fins résidentielles de la population montréalaise se situe donc à 367 L par personne par jour selon les données de 2020 (source : Bilan 2020 de l'usage de l'eau). En comparaison, elle est de 220 L en moyenne au Canada.

Graphique comparatif de la consommation résidentielle/personne/jour (2020)



* Ville de Québec

** Province de Québec

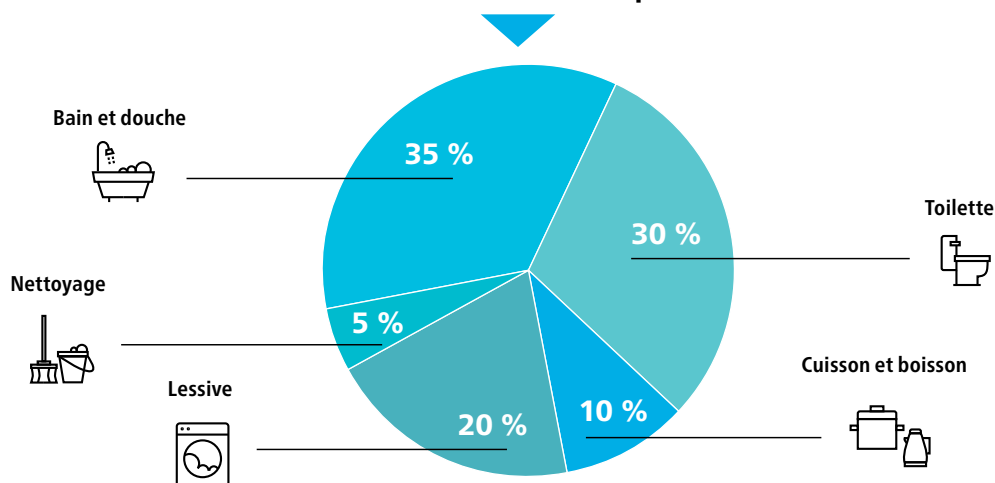
Le Canada et le Québec parmi les plus grands consommateurs d'eau au monde

Saviez-vous que la consommation moyenne requise pour l'arrosage des pelouses et des jardins, le remplissage des piscines et le lavage extérieur est de 191 000 L par an? Ceci équivaut à environ 10 600 bouteilles de 18 L, comme celles vendues dans les épiceries.

(source : [Residential End Uses of Water - Version 2](#)).



Dans les municipalités, l'usage de l'eau
à l'intérieur des maisons se répartit ainsi :



La réduction de notre consommation d'eau
passe donc en grande partie par la salle de bain

Réservoir de toilette traditionnel :



Entre 13 et 20 litres par chasse

Réservoir de toilette à faible chasse :



Entre 3 et 6 litres par chasse

Débit d'une pomme de douche traditionnelle :



9,5 litres/minute

Pomme de douche à faible débit :



En moyenne 7,6 litres/minute

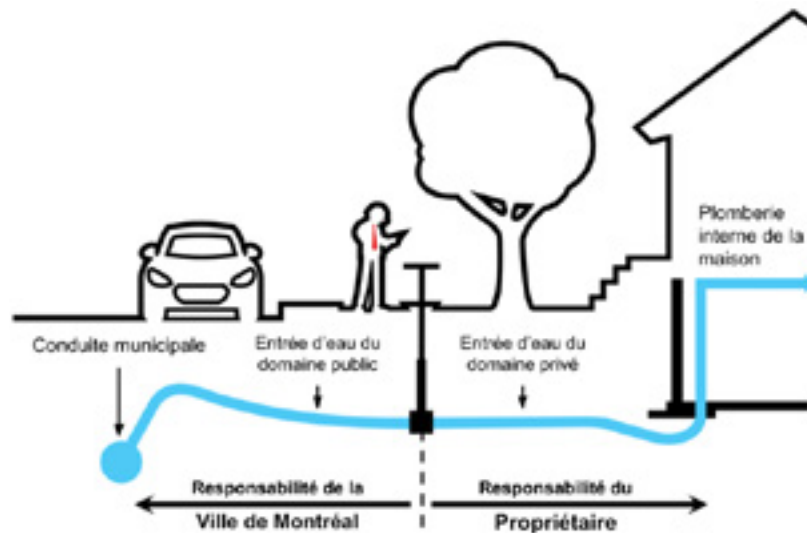
Données de 2020 (source : Rapport annuel de l'usage de l'eau potable 2020)

Fuites

Les fuites dans le réseau de distribution d'eau sont un facteur important de gaspillage de l'eau. Nous estimons les pertes à 132 Mm^3 , tant sur le domaine public que privé en 2020, ce qui représente 26 % de l'eau produite.

Malgré ce pourcentage qui peut sembler élevé, le volume diminue d'année en année. La Ville de Montréal dépense environ 100 millions de dollars par an pour la **réhabilitation** et la **reconstruction** de son réseau d'aqueduc, soit près de 32,6 kilomètres de réseau par année.

Sur le domaine privé, les **branchements au réseau d'aqueduc**, au nombre de 245 000 à Montréal, sont également une source importante de fuites d'eau. Une seule fuite sur un **branchement** peut contribuer à des pertes allant jusqu'à 10 000 litres d'eau potable par jour. En outre, nous estimons que 20 % des bâtiments à Montréal présentent au moins une fuite dans leurs appareils de plomberie ce qui entraîne un gaspillage de plus de 500 L d'eau par jour.



Quelles mesures de réduction du gaspillage devraient être mises en place pour les ICI? Les industries? Les citoyens et les citoyennes?

1.2 Application de la réglementation sur les usages de l'eau

Montréal a mis en place une réglementation concernant l'utilisation de l'eau, notamment pour encadrer certaines pratiques extérieures : arrosage, remplissage des piscines, lavage des entrées pavées ([source](#)). Malgré tout, pendant les chaudes nuits d'été, la consommation d'eau augmente en moyenne de 30 à 50 % entre 2 heures et 6 heures du matin, principalement en raison de l'arrosage des pelouses. Le nombre d'avis annuels a rarement dépassé 350 pour l'ensemble du territoire montréalais.

Également, la Ville de Montréal a banni en 2018, l'utilisation de climatiseurs refroidis à l'eau sans boucle de recirculation. Ces appareils peuvent consommer entre 2 000 et 10 000 litres d'eau par jour. On estime que des milliers de résidences et d'entreprises continuent de les utiliser sur le territoire.



- **Quelle forme de réglementation la Ville devrait mettre en place concernant les usages de l'eau?**



En plus de ces réglementations, des campagnes de sensibilisation ont été lancées chaque année afin d'informer la population sur l'utilisation responsable de l'eau. Ces campagnes sont menées par la Patrouille bleue en collaboration avec le Regroupement des éco-quartiers ([source](#)). Elles incluent des rencontres avec la population citoyenne, des affiches dans les lieux publics et des brochures distribuées dans les écoles. Les médias sociaux sont également utilisés pour informer la population sur les conséquences de l'utilisation excessive de l'eau.



- **Quelles autres mesures la Ville devrait-elle prendre pour encourager une utilisation responsable de l'eau?**



Section 2

**Enjeu de
protection de
la ressource**

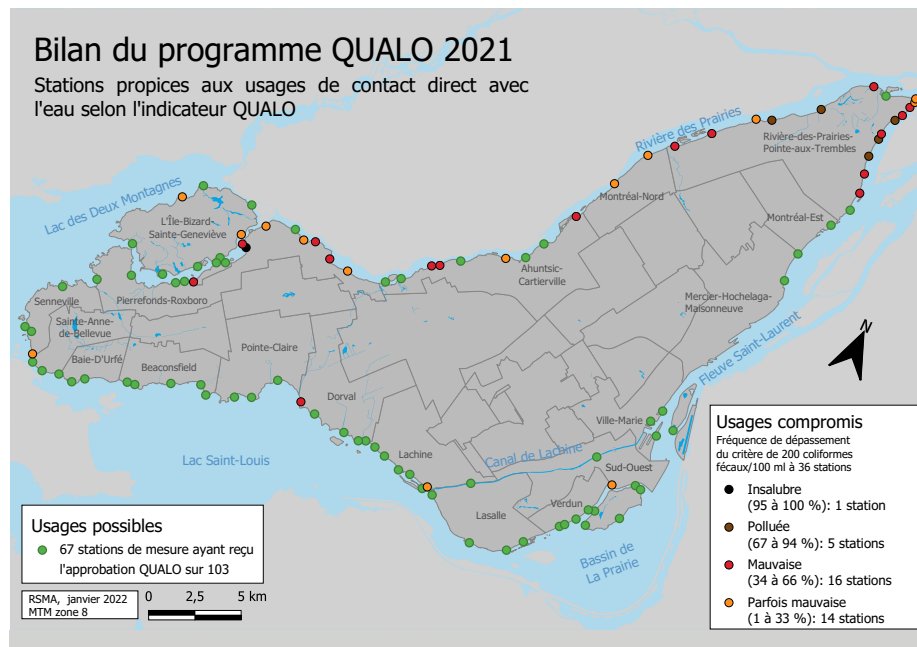




Enjeu de protection de la ressource

ENJEU 2

2.1 Qualité des rejets d'eaux usées dans le fleuve



Montréal est responsable du traitement de la majorité des eaux usées du Québec, soit 40 % du volume total (source : [Bilan de performance des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées pour l'année 2020](#)). La majeure partie du réseau d'égouts de l'île de Montréal est de type unitaire, c'est-à-dire que les eaux de pluie et les eaux usées sont captées dans une même conduite. La quantité d'eau à traiter à la station d'épuration augmente donc en temps de pluie. Cette station peut traiter près de cinq fois plus d'eau qu'elle en reçoit normalement par temps sec, mais cette capacité est atteinte lors de fortes pluies. Lorsque cela survient, les eaux usées excédentaires sont rejetées au fleuve ou à la rivière des Prairies par des ouvrages de débordement situés tout autour de l'île de Montréal. Bien que ces débordements soient encadrés par une réglementation stricte, (le *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées*), 11 millions de mètres cubes d'eaux usées diluées sont rejetés en moyenne au fleuve chaque été.

En complément de la réglementation qui encadre les ouvrages publics, la Communauté métropolitaine de Montréal a adopté en 2008, le Règlement 2008-47 qui fixe des normes pour les **rejets industriels**, qui définit les **rejets accidentels** et qui prévoit des amendes en cas de non-conformité. L'application du règlement est encore aujourd'hui difficile, car les produits libérés par les **rejets industriels** sont en constante évolution.

La réglementation en vigueur depuis plusieurs années a contribué significativement à l'amélioration de la qualité de l'eau des rives de Montréal. Cependant, en 2022, encore **35 % des points d'échantillonnage** autour de l'île montrent que ces secteurs ne sont pas propices à l'usage de l'eau.

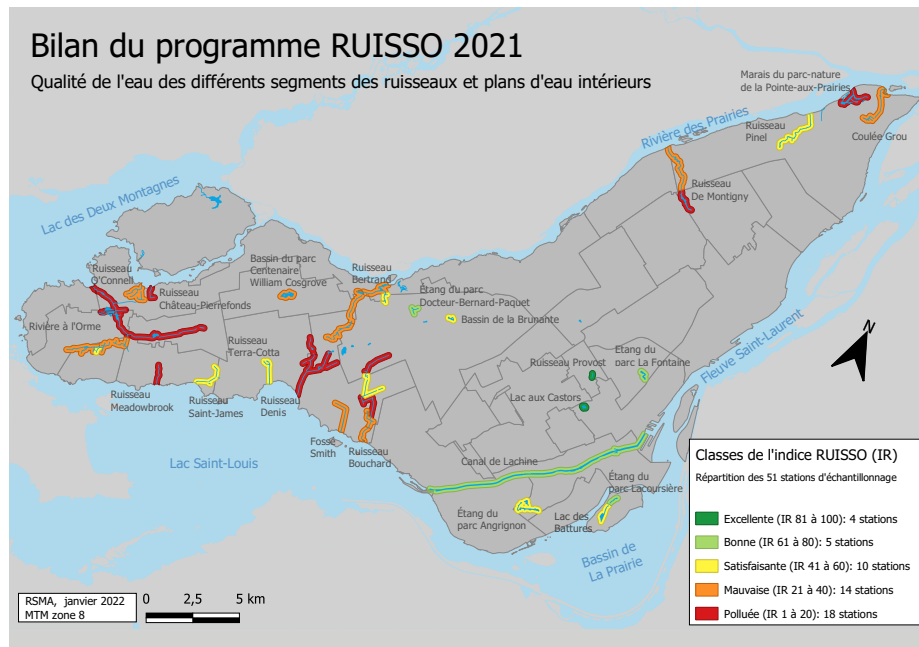


• Qu'est-ce que la Ville devrait faire de plus pour protéger les cours d'eau et le fleuve Saint-Laurent?



• Qu'est ce que la Ville devrait faire pour aider les citoyens et les citoyennes à protéger les cours d'eau et le fleuve Saint-Laurent?

2.2 Qualité des cours d'eau de Montréal



La qualité des cours d'eau et des lacs intérieurs est restée relativement stable au cours des vingt dernières années, mais seulement 38 % d'entre eux ont une eau de qualité satisfaisante.

Les **raccordements inversés** sont une source majeure de pollution des cours d'eau. Ce problème existe surtout dans certains secteurs de la Ville où le réseau d'égouts est de type séparatif. C'est-à-dire là où il y a des conduites séparées pour les eaux usées et pour les eaux pluviales. Ceci permet de rediriger les eaux pluviales vers le cours d'eau le plus proche sans passer par la station d'épuration. Il y a raccordement inversé lorsque les eaux usées sont acheminées vers les conduites prévues pour les eaux pluviales. Des eaux usées sont alors rejetées dans l'environnement sans traitement, ce qui a un impact négatif sur la qualité de l'eau.

Afin d'améliorer la qualité de l'eau, la Ville de Montréal a mis en place un programme pour remédier à ces connexions croisées, exigeant des propriétaires d'immeubles qu'ils règlent le problème et réduisent la quantité de pollution entrant dans les cours d'eau. Depuis le début du programme de dépistage en 2015, près de 11 000 bâtiments ont été inspectés et 908 **raccordements inversés** ont été identifiés. De ceux-ci, 508 corrections de raccordement restent à être effectuées (décembre 2022).



- **Qu'est-ce que la Ville de Montréal devrait faire de plus en matière de qualité des cours d'eau?**

2.3 Protection des sources d'eau

Montréal produit une eau potable de très grande qualité, dépassant les normes fixées par la réglementation en vigueur. Pour ce faire, la Ville de Montréal régule ses procédés de traitement en fonction de la qualité de l'eau brute entrant dans les prises d'eau et réduit ainsi les risques de contamination. Toutefois, de nouveaux contaminants provenant des activités humaines et industrielles émergent continuellement. Par exemple, des **substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS)** ont été trouvées dans de nombreux produits de consommation et peuvent causer des problèmes de santé en cas d'exposition prolongée.

De plus, les fibres synthétiques, qui constituent les deux tiers des matières premières utilisées dans les textiles, peuvent être libérées par les machines à laver et se retrouver dans les cours d'eau. Lors d'un seul lavage d'environ 6 kg de vêtements, plus de 700 000 microfibres sont produites et rejetées aux égouts. Ces microfibres sont partiellement interceptées par les procédés de traitement des stations d'épuration, mais 260 milliards de microfibres réussissent néanmoins à polluer les cours d'eau canadiens de manière annuelle. D'ailleurs, le fleuve Saint-Laurent compte parmi les cours d'eau les plus pollués au monde par les microplastiques, ayant en moyenne 832 morceaux de plastique par kilo de sédiment. En effet, la pollution du fond du fleuve par les microplastiques est comparable à celle de villes très peuplées d'Asie.

Pour éliminer ces contaminants, des investissements importants doivent être faits pour détecter, surveiller et ajuster les processus de traitement, mais les progrès possibles sont limités et très coûteux. Il faut donc agir à la source pour réduire les émissions de polluants dans l'eau. Pour y parvenir, il est nécessaire d'identifier des solutions efficaces qui soient à la fois durables sur le plan économique et environnemental, tout en sensibilisant la population sur l'importance de la réduction des contaminants rejetés dans l'eau.



- Quels efforts devraient être mis en place par les citoyens et citoyennes, les industries, les commerces et la Ville de Montréal pour protéger les sources d'eau potable?



Section 3

**Enjeu
d'adaptation
et de résilience**

3



Enjeu d'adaptation et de résilience

ENJEU 3

3.1 Accès à l'eau

Le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) montre que de nombreuses villes et régions sont vulnérables aux aléas climatiques. Par exemple, les sécheresses et les chaleurs intenses peuvent entraîner une diminution drastique de leur accès à l'eau. Bien qu'entourée d'eau, Montréal ne fait pas exception et pourrait voir son accès à l'eau limité ou menacé en raison de sa gestion partagée du réseau hydrographique des Grands Lacs avec l'Ontario et certains États américains. Afin d'atténuer les effets d'éventuelles difficultés, Montréal a mis en place un certain nombre de stratégies telles que le remplacement d'infrastructures, l'introduction de compteurs d'eau dans les ICIs et l'intensification des efforts de conservation de l'eau.



- Parmi tous les enjeux de l'eau, quelle proportion des efforts et des budgets devrait être consacrée à l'adaptation aux conséquences des changements climatiques?

3.2 Gestion des eaux pluviales



Exemple de l'identification des cuvettes dans un secteur de l'arrondissement de Ville-Marie. Source : Bureau de la transition écologique et de la résilience, exemple de la vulnérabilité aux aléas climatiques et les îlots de chaleur.

Les réseaux de collecte des eaux usées, construits il y a plus de 60 ans, ne seront jamais assez adaptés pour gérer les grandes quantités d'eau qui s'accumulent lors des fortes pluies, principalement en raison de l'urbanisation des territoires. L'impact des changements climatiques aggrave également la situation et augmente les besoins en infrastructures et en investissements de plusieurs millions de dollars annuellement. Selon les projections pour 2050, l'intensité critique des pluies augmentera en moyenne de 15 % par rapport à aujourd'hui et la fréquence des inondations risque de doubler. Depuis 2013, plus de 20 000 plaintes de citoyens et de citoyennes ayant subi des inondations ont été enregistrées. À court terme, il ne suffit pas d'augmenter la capacité des réseaux de drainage pour garantir une meilleure résilience. Modifier le cadre bâti fait également partie des solutions pour retenir l'eau sur le domaine public et ainsi protéger les bâtiments et ses occupants.

Pour accroître davantage la résilience et faire face aux changements climatiques, il est possible de combiner des solutions d'infrastructures vertes et grises. Cela comprend l'utilisation de toits verts, de jardins de pluie, de bassins de rétention d'eau et de surfaces perméables pour capturer et stocker l'eau, ainsi que l'utilisation de systèmes de drainage traditionnels pour acheminer les eaux de ruissellement.



- Quelles mesures devraient être mises en place par la Ville pour aider la population citoyenne à se protéger des conséquences des changements climatiques?



- Comment les propriétaires peuvent-ils contribuer aux efforts de la Ville pour s'adapter à l'augmentation des inondations et des pluies intenses?

Section 4

**Enjeu d'équité
intergénérationnelle**

4



Enjeu d'équité intergénérationnelle

ENJEU 4

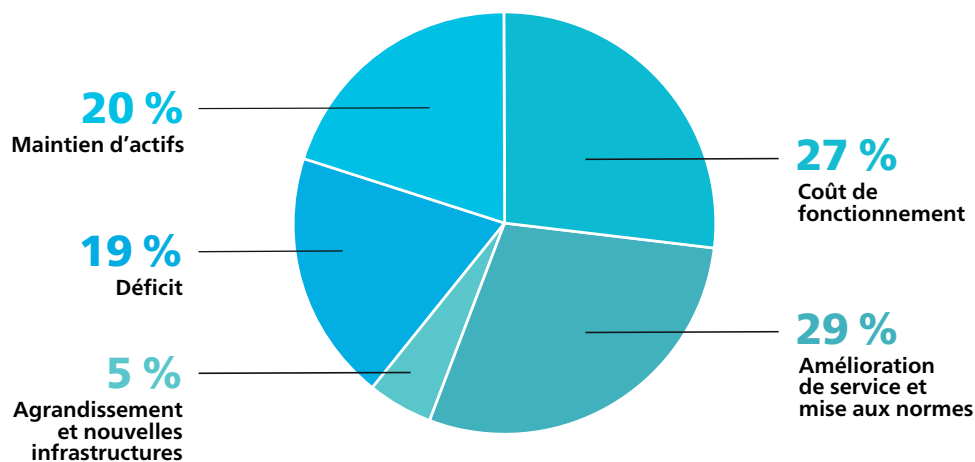
4.1 Coût complet de l'eau

Le coût complet de l'eau représente 2,90 \$ par m³. Ce coût inclut le coût de fonctionnement ainsi que les besoins d'investissements dans les infrastructures de l'eau.

Coût pour 1 000 L d'eau en 2020

Composante du coût des services d'eau		Coût unitaire	Coût
	Coût de fonctionnement	0,79 \$/m ³	396 178 480 \$
	Besoins d'investissements en maintien d'actifs réguliers	0,59 \$/m ³	298 347 300 \$
	Besoins d'investissements en rattrapage de déficit de maintien d'actifs	0,55 \$/m ³	276 656 800 \$
	Besoins d'investissements en amélioration de service et mise aux normes	0,83 \$/m ³	415 907 400 \$
	Besoins d'investissements en agrandissement et nouvelles infrastructures	0,14 \$/m ³	68 495 900 \$
Coût des services d'eau		2,90 \$/m ³	1 455 585 880 \$

Répartition des composantes des coûts



La Ville dispose de plusieurs sources de revenus pour financer ces coûts de fonctionnement, dont la taxe foncière relative à l'eau, les quotes-parts aux villes liées et la tarification volumétrique. Ces revenus totalisent 531 M\$ en 2023. Pour le financement des infrastructures, la Ville peut compter en partie sur des subventions gouvernementales. Dans les dix prochaines années, ces instances financeront 2,3 milliards de dollars de dépenses sur les 5,4 milliards prévus. Pour financer sa propre contribution aux investissements, elle peut choisir de les payer au comptant ou par des emprunts sur le marché financier, ou une combinaison de ces deux stratégies.

Depuis 10 ans, la croissance de la taxe spéciale relative à l'eau a été de 3,3 % en moyenne par année. Ceci s'est traduit par une hausse annuelle moyenne de 0,3 % du compte de taxes sur les 10 dernières années. Avec la tarification et les **quotes-parts**, nous estimons qu'en 2023 les revenus de l'eau atteindront 531 millions de dollars.

Actuellement, la dette des actifs de l'eau est estimée à 1 G\$ et le remboursement de celle-ci équivaut à 30 % de tout l'argent amassé dans le Fonds de l'eau. Il s'agit de la conséquence directe de l'augmentation des investissements dans les infrastructures de l'eau. Entre 2015 et 2022, ceux-ci sont passés de 248 à plus de 500 millions de dollars. La Ville a donc comme défi de continuer à augmenter ses investissements dans les actifs de l'eau tout en gérant l'impact de ceux-ci sur l'augmentation de sa dette.

En 2004, la Ville de Montréal a mis en place une réserve de l'eau en y versant 20 M\$. Cette réserve avait alors pour objectif d'accumuler des fonds pour les besoins d'investissements futurs et de permettre à la Ville de graduellement accroître les sommes consacrées aux investissements annuels. Entre 2004 et 2022, celles-ci sont passées de 65,6 M\$ à 481 M\$. En conséquence, ces réserves financières exercent dorénavant un rôle de stabilisation budgétaire.



• **Seriez-vous prêt à assumer financièrement une part plus importante des coûts de la gestion de l'eau dans les prochaines années afin de limiter l'impact sur les générations futures?**



• **Pensez-vous que la Ville de Montréal accorde assez d'importance aux enjeux de l'eau et pourquoi?**

4.2 Financement équitable de la gestion de l'eau

Les méthodes de financement de la gestion de l'eau ont atteint leurs limites et les municipalités québécoises doivent réfléchir aux moyens de financer les infrastructures. Une comparaison entre le Québec et d'autres provinces canadiennes montre que le taux d'utilisation des tarifs par d'autres municipalités a presque doublé entre 1998 et 2016, passant de 22 % à 37 % des recettes propres. En 2016, la province de Québec a enregistré la plus faible augmentation du taux d'utilisation des tarifs parmi toutes les provinces canadiennes.

En 2023, Montréal a harmonisé ses tarifs pour les bâtiments non résidentiels, ce qui devrait lui rapporter 15 millions de dollars en revenus, soit 3,3 % du Fonds pour l'eau. Des réflexions sont requises afin de déployer des stratégies qui permettront de combler le fossé entre ce qui est nécessaire et ce qui est disponible pour financer la gestion de l'eau à long terme, garantir l'approvisionnement en eau potable, gérer les eaux pluviales et traiter les eaux usées.



• **Êtes-vous d'accord avec l'introduction progressive de nouvelles mesures fiscales pour limiter l'impact financier des investissements de l'eau sur les générations futures? Si oui : est-ce que ces mesures devraient être de la même ampleur pour les propriétaires non résidentiels que pour les propriétaires résidentiels? Est-ce que la Ville de Montréal devrait revoir sa stratégie de tarification pour les bâtiments non résidentiels?**

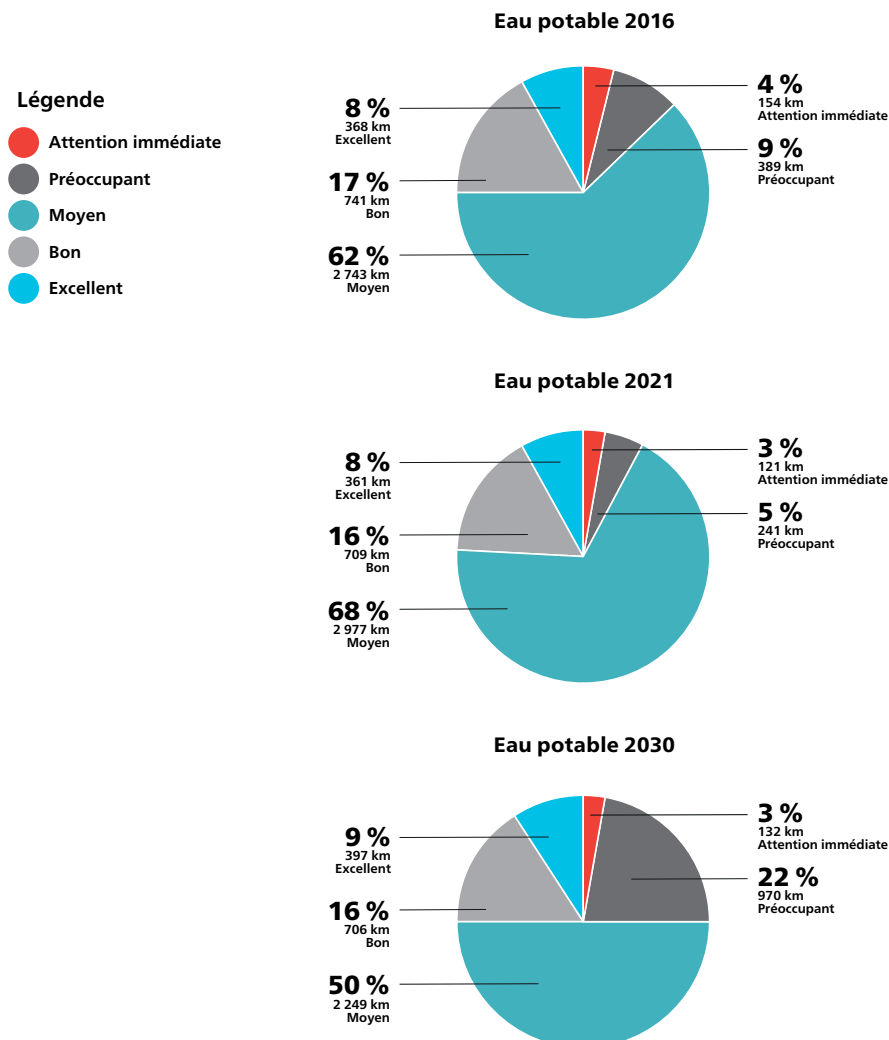


• **Quelles devraient être les priorités de financement en matière de gestion de l'eau à Montréal pour les années à venir?**

4.3 Besoins d'investissements pour assurer la gestion responsable de l'eau

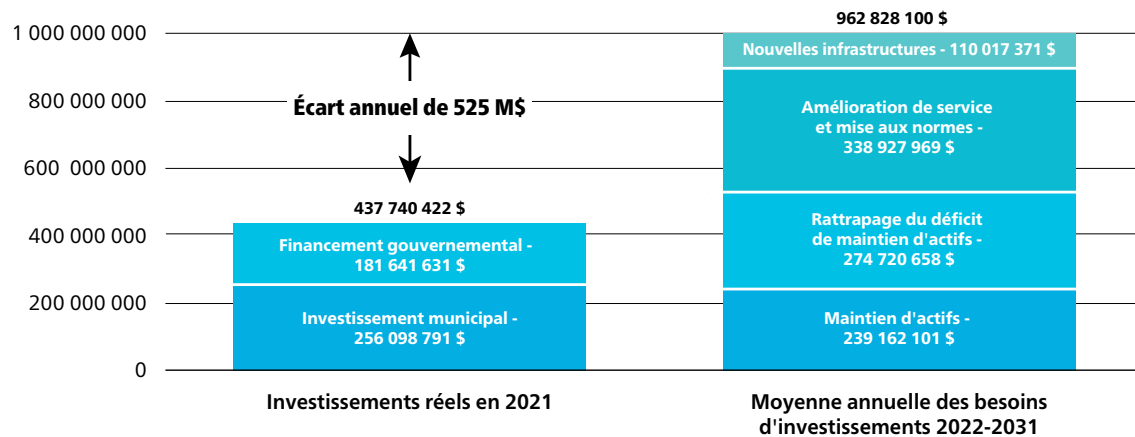
Entre 2011 et 2020, des efforts et des budgets considérables ont été déployés pour répondre à l'urgence et freiner la dégradation de l'ensemble des installations. D'ailleurs, le nombre de kilomètres de conduites remplacées ou rénovées a connu une augmentation significative. Ainsi, le nombre de ruptures de conduites d'eau a diminué et, pour une première fois depuis des décennies, le déficit d'entretien ne s'est pas aggravé. La Ville a également amélioré sa connaissance de l'état de son réseau de distribution et de collecte, ce qui lui permet de mieux cibler ses interventions et ses investissements. Il est notable de mentionner que réhabiliter une conduite coûte beaucoup moins cher que de la reconstruire. À titre comparatif, réhabiliter une conduite d'égout coûte 700 000 dollars par km tandis que la reconstruire coûte plus de six fois plus chère, soit 4,5 millions de dollars par km. En 2020, le Service de l'eau est tout de même confronté à un **déficit de maintien d'actifs** de 2,8 G\$, ce qui équivaut à un taux de 8 % de son **parc d'actifs** qui est considéré en mauvais ou très mauvais état. En comparaison, ce déficit est supérieur à celui de la Ville de Toronto qui annonce un déficit de 1,5 G\$, équivalant à un taux de 5 % de son **parc d'actifs**.

Nous estimons qu'il faudra dix années supplémentaires pour résorber ce déficit et, sans investissement additionnel, ce déficit recommencera certainement à augmenter. D'ici 2030, 25 % des canalisations d'eau potable et 12 % des égouts seront en mauvais ou très mauvais état si nous maintenons le niveau d'investissements annuel actuel.



Pour viser l'élimination du déficit et construire les nouvelles infrastructures nécessaires au respect de la réglementation et à l'augmentation de la résilience, il est nécessaire d'investir en moyenne un milliard de dollars par an pendant les dix prochaines années.

Ampleur des besoins d'investissements



- Voyez-vous des résultats concrets en lien avec les investissements dans les infrastructures de l'eau qui ont été réalisés au cours de la dernière décennie?
- Selon vous, que devrait-on faire collectivement pour réduire le déficit de maintien des infrastructures de l'eau?

Section 5

Annexes

5



Lexique

- Un **actif** au Service de l'eau (parc d'actifs) : désigne une composante matérielle corporelle qui a une certaine valeur et permet la prestation de services. Cela comprend les infrastructures et les équipements utilisés pour produire et distribuer l'eau aux consommateurs ainsi que pour drainer et épurer les eaux sanitaires et pluviales avant le rejet dans la nature.
- **Assainissement** : désigne l'ensemble des moyens de collecte, de transport et de traitement (épuration) des eaux usées avant leur rejet dans les rivières ou dans le sol. ([Source](#))
- **Canalisation d'eau potable** : conduite ou tuyau destiné à la circulation de l'eau potable par écoulement sous pression. ([Source](#))
- **Collecte des eaux usées** : action de collecter les eaux usées via le système d'égouts. L'égout dans le Règlement 20-030 est défini comme suit : la canalisation appartenant à la Ville à laquelle sont raccordés les branchements d'égout des immeubles. L'égout séparatif public reçoit les eaux sanitaires ou pluviales alors que l'égout unitaire public reçoit à la fois les eaux sanitaires et pluviales.
- **ICI** : abréviation faisant référence à l'expression « Industrie, Commerce et Institution ». Cette expression est couramment utilisée pour désigner les secteurs économiques et les types de bâtiments qui ne sont ni résidentiels ni agricoles.
- **Efficience** : capacité à tirer le meilleur parti des ressources disponibles. Pour une entité, il s'agit d'obtenir la meilleure qualité et le meilleur rendement (quantité) possible à partir des intrants disponibles. ([Source](#))
- **Développement durable** : un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. ([Source](#))
- **Déficit de maintien d'actifs** : le déficit de maintien d'actifs (DMA) fait référence à des travaux de maintien d'actifs qui auraient normalement dû être réalisés antérieurement à l'inspection et qui découlent de la constatation d'une défectuosité ou d'une perte de performance. Ces travaux permettent, de façon générale, de remédier à des situations comportant un niveau de risque élevé. ([Source](#))
- Un **déficit** : désigne un déséquilibre financier dans lequel les dépenses dépassent les revenus ou les ressources disponibles.
- **Équité intergénérationnelle** : principe selon lequel on doit tendre à l'égalité dans la répartition du bien-être entre les générations. S'oppose à l'idée d'un conflit entre générations. ([Source](#))
- **Empreinte environnementale** : « l'empreinte écologique est la surface correspondante de terre productive et d'écosystèmes aquatiques nécessaires pour la production des ressources utilisées et l'assimilation des déchets produits par une population définie à un niveau de vie spécifié, là où cette terre se trouve sur la planète. » ([Source](#))
- **Financement durable** : désigne les activités financières qui tiennent compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance comme moyen de promouvoir une croissance économique durable et la stabilité à long terme du système financier. ([Source](#))
- **Intrant** : ensemble des ressources économiques, y compris les moyens techniques, financiers et humains, utilisées ou mises en œuvre dans un processus de production. ([Source](#))
- **Points d'échantillonnage** : points dans le flux où un échantillon représentatif peut être pris.
- **Quote-part** : titre de propriété représentant une fraction du capital d'une société de personnes, donnant droit aux bénéfices tout en créant une obligation vis-à-vis des pertes. ([Source](#))
- **Raccordement inversé** : désigne un branchement ou une défectuosité à un équipement qui permet à des eaux usées sanitaires de se déverser ailleurs que dans un réseau d'égout domestique ou unitaire, soit dans un réseau d'égout pluvial, sur le sol, dans un fossé ou dans un cours d'eau, alors que l'immeuble concerné est desservi par un réseau d'égout domestique ou unitaire.
- **Reconstruction** : travaux en tranchée qui comprennent le remplacement de la conduite existante par une conduite de diamètre correspondant aux besoins hydrauliques du secteur.

- **Réhabilitation** : intervention sans tranchée complète ne nécessitant pas d'excavation. La technique utilisée est généralement par chemisage (gainage) et consiste à excaver des puits de tirage à une distance permettant le tirage de la gaine (à partir des puisards dans les cas du réseau d'égouts).
- **Rejet accidentel** : réfère à une situation où des substances indésirables ou potentiellement polluantes sont libérées accidentellement dans le réseau d'égouts ou dans l'environnement.
- **Rejet industriel** : les effluents industriels sont composés d'eaux usées, chargées de diverses matières polluantes aux propriétés uniques et réactions particulières avec l'environnement. Il peut s'agir d'hydrocarbures, de polluants organiques de divers types, d'acides minéraux ou de métaux. ([Source](#))
- **Réseau de drainage** : ensemble des ouvrages (drains, collecteurs, etc.) permettant de drainer les sols à l'intérieur d'un périmètre déterminé. ([Source](#))
- **Réseau hydrographique** : ensemble des milieux aquatiques (lacs, rivières, eaux souterraines, zones humides, etc.) présents sur un territoire donné; le terme de réseau évoquant explicitement les liens physiques et fonctionnels entre ces milieux. ([Source](#))
- **Résilience** : désigne la capacité de certains écosystèmes, individus ou sociétés à se reconstruire après une grave perturbation. ([Source](#))
- **Stratégie** : un plan d'action global et à long terme visant à atteindre des objectifs spécifiques, en prenant en compte les conditions actuelles et futures, ainsi que les ressources et les contraintes pertinentes.
- **Section privée d'un branchement d'eau** : désigne la partie qui s'étend au-delà de la limite de propriété, sur le domaine privé jusqu'à l'immeuble.
- **Section publique d'un branchement d'eau** : désigne la partie comprise entre l'aqueduc et la limite de propriété.
- **Solution d'infrastructures vertes** : infrastructures qui réduisent et traitent les eaux pluviales à la source, c'est-à-dire avant leur entrée dans le réseau de drainage. Généralement, ce sont des aménagements et des infrastructures qui favorisent l'infiltration des eaux. Des bénéfices environnementaux, sociaux et économiques sont souvent associés aux infrastructures vertes. ([Source](#))
- **Solution d'infrastructures grises** : ouvrages bâtis traditionnellement pour gérer le déplacement de l'eau en milieu urbain et périurbain de même que pour protéger les bâtiments des dommages causés par l'eau. Les égouts pluviaux, les canalisations, les stations de relèvement, la surélévation des trottoirs, mais aussi les routes constituent quelques exemples courants. ([Source](#))
- **Substances per- et polyfluoroalkylées** : les substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées, aussi appelées SPFA, constituent un groupe d'intérêt émergent et diversifié de composés chimiques synthétiques utilisés depuis les années 1950 dans de nombreuses applications industrielles et commerciales. ([Source](#))
- **Utilisation responsable** : désigne l'adoption de pratiques et de comportements qui permettent de gérer la ressource de manière durable, en prenant en compte les aspects environnementaux, sociaux et économiques. L'utilisation responsable d'une ressource implique de maximiser son efficacité et son rendement tout en minimisant les impacts négatifs sur l'environnement et la société. Cela peut inclure des mesures telles que la conservation, la réduction de la consommation, la réutilisation, le recyclage, l'adoption de technologies propres, la gestion efficace des rejets, la préservation de la biodiversité et la promotion de l'équité sociale.

Le cycle de l'eau

DU FLEUVE À LA MAISON

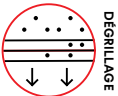
01 Prélèvement

L'eau est d'abord puisée à même les cours d'eau ceinturant l'île — le fleuve Saint-Laurent, le lac Saint-Louis et la rivière des Prairies — à l'aide de nombreuses prises d'eau qui alimentent six usines de production d'eau potable :



STATIONS

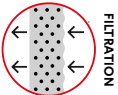
Atwater
Charles-J.-Des Bailleurs
Dorval
Lachine
Pierrefonds
Pointe-Claire



DÉGRILLAGE



COAGULATION ET FLOCCULATION



FILTRATION

02 Traitée

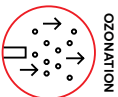
Une fois arrivée dans les usines, l'eau est traitée en parcourant différentes étapes :

01. DÉGRILLAGE : élimination des plus gros débris

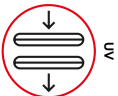
02. COAGULATION, FLOCCULATION, DÉCANTATION : agglomération et dépôt des plus petits débris au fond des bassins

03. FILTRATION ET OZONATION : destruction des bactéries et des virus, et traitement du goût et des odeurs récalcitrants

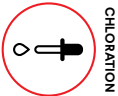
04. TRAITEMENT PAR UV : inactivation des parasites récalcitrants



OZONATION



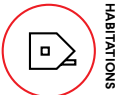
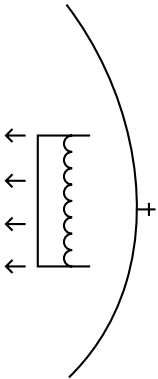
UV



CHLORATION

03 Emmagasinée

L'eau potable est ensuite transportée et entreposée dans 14 énormes réservoirs en attendant d'être utilisée. Six de ces réservoirs sont construits à même le mont Royal, ce qui permet une distribution par gravité.



HABITATIONS



INSTITUTIONS,
COMMERCE ET
INDUSTRIES



PROTECTION
INCENDIE

04 Régulée

À la sortie des réservoirs et tout au long du parcours souterrain de l'eau, la pression de celle-ci est calibrée. L'eau passe d'abord par des canalisations de large diamètre, qui diminuent en cours de route. On dirait presque un réseau routier avec ses grandes artères et ses boulevards, ses rues, ses ruelles et ses milliers d'intersections.

05 Distribuée

L'eau est maintenant prête à utiliser dans nos maisons, industries, commerces et institutions ainsi que par les quelque 30 751 bornes d'incendie qui se retrouvent sur l'île.



DE LA MAISON AU FLEUVE

01 Captée

Rejetée après utilisation, l'eau est recueillie par le réseau d'égouts. Elle converge ensuite vers un tuyau de plus grand diamètre appelé collecteur. Pendant l'hiver, une partie de la neige de nos routes s'ajoute aux eaux usées.



02 Interceptée

L'eau du collecteur se déverse dans d'immenses conduites très profondes appelées intercepteurs. Plus vastes encore qu'un tunnel de métro, ces conduites sont de véritables rivières souterraines qui ceinturent l'île et qui acheminent d'importantes quantités d'eaux usées vers la station d'épuration. Trente-neuf structures de régulation permettent de contrôler en temps réel ces apports en eau, aidées par des prévisions radar et un réseau de 51 pluviomètres.



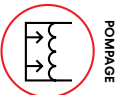
STATION
D'ÉPURATION

03 Épurée

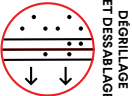
Chaque jour, ce sont des milliards de litres d'eaux usées qui cheminent par gravité vers la station d'épuration Jean-R.-Marcotte. Toute cette eau aboutit dans deux titanesques puits de succion enfouis à une profondeur de 55 mètres, où elle est ensuite épurée par différents traitements successifs :

01. POMPAGE : aspiration de l'eau jusqu'au niveau du sol. Des coagulants sont injectés dans l'eau pour favoriser l'agglomération des particules en suspension

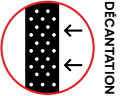
02. DÉGRILLAGE : rétention des matières lourdes au fond des bassins afin que 75 % des matières en suspension et 80 % du phosphore de l'eau soient retirés



POMPAGE



DÉGRILLAGE
ET DESSABLAGE



DÉCANTATION

04 Rejetée

Après un cycle de 58 heures, la boue est bouclée et l'eau est prête à retourner au fleuve grâce au savoir-faire de nos équipes, qui travaillent sans relâche à réduire notre empreinte écologique.



